



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 de l'ASPI aura lieu le

Jeudi 20 janvier 2022 à partir de 14h00

Compte tenu de la situation sanitaire, elle se tiendra comme l'année dernière exclusivement en mode distanciel (les codes de connexion pour la visioconférence vous seront transmis ultérieurement).

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire, des élections auront lieu pour renouveler une partie du Conseil d'Administration. Cinq sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration. Vous trouverez en annexe un document de présentation des candidats à cette élection.

Il est rappelé que les membres actifs et de soutien peuvent prendre part au vote **à condition d'être à jour de leur cotisation le jour de l'Assemblée Générale.**

La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ordre du jour, ainsi que les modalités de vote électronique sont joints à la présente convocation.

L'Assemblée Générale sera suivie :

- à 15h30 d'une **restitution des résultats de l'Enquête Salaires 2021 auprès des membres ASPI**, et
- à 16h d'une Conférence sur le thème :
« Les métiers de la PI en 2022 : changements radicaux ou simple évolution ? »

Avec les interventions de :

**Murielle Khairallah (Directrice PI - Valeo),
Anne Sophie Schaefer (Directrice PI - Arkema) et
Olivier Gicquel (Directeur PI - Airbus).**



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 de l'ASPI aura lieu le

**Jeudi 20 janvier 2022 à partir de 14h00
en format visioconférence uniquement**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport moral
2. Lecture et approbation du rapport financier
3. Questions diverses
4. Vote concernant la cotisation pour l'année 2022
5. Résultats des élections

NOTA

- a) Vous trouverez ci-joint une note explicitant les modalités du vote électronique pour l'élection des membres du Conseil d'Administration.
- b) Il est rappelé que les membres actifs et les membres de soutien, non-inscrits sur la liste instituée par l'Art. L.422-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, peuvent voter s'ils sont à jour de leur cotisation.

Géraldine GUERY-JACQUES
Présidente



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Karine BERTHIER

Ingénieur diplômée de l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris), Karine est également diplômée du CEIPI (mention Brevets et Marques), Mandataire agréée près l'OEB et inscrite sur la liste des personnes qualifiées auprès de l'INPI.

Karine a commencé sa carrière au sein du service Brevets de Valeo, avant de rejoindre le groupe Thomson Multimedia, devenu Technicolor, où elle encadrait une équipe d'ingénieurs brevets tout en étant impliquée dans les programmes de Licensing brevets de Thomson. Elle a ensuite rejoint le service Propriété Intellectuelle d'Areva en tant que responsable PI de la division Réacteurs, puis en janvier 2015, celui d'Alcatel-Lucent, intégré depuis 2016 dans le groupe Nokia. Elle y occupe actuellement le poste de Directrice brevets et encadre une équipe internationale d'ingénieurs brevets en charge du développement du portefeuille et de sa valorisation.

Karine a été membre du Conseil d'Administration de l'ASPI de 2012 à 2018 et s'est en particulier occupée de l'enquête salaires de 2017. Elle a également été membre du jury de l'examen de qualification français de l'INPI de 2012 à 2016.

Karine souhaite mettre à nouveau son expérience dans diverses industries au service de l'ASPI pour y défendre les intérêts des professionnels de l'industrie et le rayonnement de l'association auprès des pouvoirs publics et des associations amies, en particulier dans le contexte de « redémarrage » du projet de Juridiction Unifiée et du Brevet Unitaire.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Antoine BLIN

Antoine est mandataire en brevets européens et qualifié en matière de propriété industrielle près l'INPI. Il est également titulaire d'un doctorat de Sorbonne Universités en physique des liquides, et ingénieur diplômé conjointement de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, de Grenoble INP et du Politecnico di Torino.

Après avoir travaillé en thèse à l'ESPCI ParisTech, Antoine a été chercheur pendant trois ans dans le domaine des biotechnologies, entre le milieu entrepreneurial et académique. Il a ensuite travaillé en tant qu'ingénieur brevets, depuis 2014, au cabinet Marks & Clerk, au cabinet Regimbeau, puis dans l'industrie à Saint-Gobain Recherche, en conseillant dans des domaines techniques comme la physico-chimie, la mécanique mais aussi la biologie. Antoine dispense également des cours sur la propriété industrielle en école d'ingénieurs et à l'Université.

En tant qu'administrateur, Antoine espère contribuer au renforcement de la voix de l'ASPI, en coordination avec d'autres associations de professionnels de la propriété industrielle, lors la mise en œuvre de modifications importantes du droit des brevets, telles que la JUB ou les recours administratifs des décisions de l'INPI. Sa candidature est également motivée par un souhait de s'investir dans l'organisation interne de l'association, notamment sur l'implication des nouveaux adhérents, et sur les formations dispensées par l'association.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Julien DAUCHEZ

Julien est ingénieur diplômé de Polytech Clermont-Ferrand en 2013, diplômé du CEIPI mentions Brevets d'Inventions et Marques, Dessins et Modèles en 2014, et Mandataire Européen agréé près de l'OEB depuis 2019.

Il a commencé sa carrière dans la Propriété Industrielle par une première expérience chez Fives Group, puis a intégré le département PI du groupe Safran en tant qu'ingénieur brevets en 2014. Il a débuté dans l'équipe « Industrie et Après-vente », avant d'intégrer le Pôle « Matériaux & Procédés » dans lequel il exerce actuellement. Il est également devenu en 2020 référent des processus opérationnels sur la partie Brevets du département PI de Safran.

Il dépose sa candidature au Conseil d'Administration de l'ASPI afin de participer au rayonnement de notre profession en apporter son professionnalisme, son dynamisme et ses connaissances du terrain acquises lors de ces dernières années au sein du Groupe Safran.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Laurence DOUYSET

Ingénieur chimiste (ENSCP-1994), et titulaire d'un doctorat en Sciences de Matériaux, diplômée du CEIPI, inscrite sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle et mandataire européen, Laurence a démarré sa carrière dans la propriété industrielle en tant qu'Examinateur à l'INPI en 2001.

Elle a intégré le département Propriété Industrielle de l'IFP Energies Nouvelles en 2005 en tant qu'ingénieur brevets, puis a rejoint le département PI de Saint-Gobain Recherche en 2011. Depuis 2017, elle assure la direction de ce département.

Elle a participé au jury de l'examen de qualification à l'INPI entre 2015 et 2019, dans la spécialité chimie.

Récemment admise au Conseil d'Administration de l'ASPI, grâce à une opportunité de cooptation, Laurence souhaiterait poursuivre son implication dans cette association pour le mandat à venir. Elle est particulièrement sensible au besoin de faire connaître les richesses de notre métier le plus largement possible auprès des étudiants pour assurer notre relève.

Les nombreuses évolutions de notre métier méritent d'être abordées collectivement, en prenant en compte les différentes parties prenantes, notamment les praticiens de l'industrie (ingénieurs brevets, spécialistes de la veille brevet, « paralegals »), et les offices brevets. Son expérience d'examinatrice à l'INPI lui a permis de garder la volonté de travailler en partenariat avec l'office et elle propose également de mettre à profit de l'association ce souhait.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Jean-François RENO

Après avoir débuté sa carrière dans la Propriété Industrielle en tant qu'Ingénieur Brevets, d'abord dans un cabinet de conseil puis dans l'industrie (Groupe Renault), Jean-François a intégré en 2014 le Groupe Bolloré en tant qu'adjoint au Directeur PI puis en tant que Directeur PI après son départ en retraite. Depuis sa prise de fonction en 2017, il a la charge de la gestion de l'ensemble des titres de PI du Groupe (Brevets, Marques, Dessins & Modèles, Noms de domaine) et plus généralement de l'ensemble des problématiques (suivi des titres, gestion des contrats, des contentieux, etc.) liés à la Propriété Intellectuelle.

Par ailleurs ancien Président de l'ASPI de 2017 à 2019, et coopté en cours d'année 2021 au sein du Conseil d'Administration actuel, il a à cœur de s'investir à nouveau dans la vie de l'association, notamment au regard des nombreux sujets d'actualité touchant aux évolutions législatives en lien avec la loi PACTE, mais aussi sur le sujet de la sensibilisation aux métiers de la Propriété Intellectuelle qui lui semble primordiale.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Adrien RENOULT

Adrien est ingénieur, diplômé de l'ENSEA en 2002 et titulaire d'un doctorat en traitement du signal de l'université de Cergy-Pontoise, obtenu en 2005. Il est aussi diplômé du CEIPI – option brevets – en 2013, mandataire Européen depuis 2016 et sur liste des personnes qualifiées en propriété industrielle depuis 2020.

Après avoir passé 6 ans en recherche et développement au sein de Thales Communication, Adrien a commencé sa carrière en PI en 2011. Il a travaillé au sein des cabinets Marks & Clerk et Regimbeau et des départements propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent (devenu depuis Nokia) et d'Essilor, entreprise dans laquelle il travaille depuis septembre 2021. Durant sa carrière il a été amené à réaliser la gestion d'un portefeuille de brevets. Il a assuré également un support aux équipes business et juridique pour la négociation ou la mise en œuvre d'accords de coopération avec des tiers, dont des partenaires académiques. Il a été chargé, chez Nokia, de la définition de la stratégie vis-à-vis de la Juridiction Unifiée des Brevets et du brevet unitaire.

Adrien s'investit au sein de la communauté brevets, en particulier par son rôle de tuteur ASPI pour l'épreuve C de l'EQE. Il a déjà été membre du Conseil d'Administration de l'ASPI entre janvier 2018 et septembre 2019. Il souhaite poursuivre cet investissement en rejoignant à nouveau le Conseil d'administration de l'ASPI, pour mettre son expérience au service de l'association afin d'aider, entre autres, à l'étude des différentes problématiques de Propriété Industrielle que peuvent rencontrer les professionnels de la Propriété Industrielle et afin de développer des actions de formation et de perfectionnement de ces professionnels.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre alphabétique)



Kaiyue ZHANG

Kaiyue est Ingénieur Brevets et Manager du pôle Brevets HUB Chine du Groupe SEB. Ingénieur diplômé de l'INSA de Lyon et originaire de Chine, titulaire d'un certificat de qualification de mandataire en brevets chinois, trilingue Chinois-Français-Anglais, Kaiyue est actuellement basé à Hangzhou.

Kaiyue a débuté sa carrière professionnelle en 2013 en tant qu'ingénieur de Recherche dans le domaine de l'appareillage électrique à haute tension au sein du département Recherche (ARC) chez GE Grid Solutions (anciennement Alstom Grid) à Villeurbanne. Puis en 2016, Kaiyue a rejoint le leader mondial de petit équipement ménager Groupe SEB où il a occupé pendant 3 ans le poste d'ingénieur brevet avant de prendre son poste actuel : Manager Brevets pour animer les activités brevets à l'échelle mondiale au sein d'une filiale chinoise du Groupe SEB.

Passionné par la Propriété Industrielle et par l'Innovation, il souhaite entrer au sein du Conseil d'Administration de l'ASPI pour s'engager dans la préparation et l'organisation de conférences ASPI ou Café ASPI et mettre à profit ses connaissances digitales pour l'activité de communication de l'ASPI. Il souhaite mettre à profit son double profil culturel occidental et chinois pour développer davantage le réseau international PI des industries et aider à développer la connaissance de l'actualité PI avec les professionnels en Chine.



Association Française des
Spécialistes en Propriété
Industrielle de l'Industrie

MODALITES DU VOTE ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI

1 – VOTE ELECTRONIQUE

Vous trouverez ci-contre le lien pour accéder au vote électronique :

<https://aspi-22-auth.secure-vote.org>

Vous trouverez ci-après, un résumé du process de l'électeur votant :

1. le jour de l'ouverture de la plateforme de vote, **réception d'un email de la part de l'ASPI** contenant un lien sur lequel cliquer pour accéder à la plateforme d'authentification chez l'huissier de justice,
2. inscrire son email à l'emplacement indiqué et « Valider »,
3. réception d'un email de l'adresse **huissier@secure-vote.org** contenant un lien sur lequel cliquer pour accéder à la plateforme de vote (nous vous recommandons d'inscrire cette adresse dans votre carnet d'adresses fin d'éviter que l'email n'aille dans les spams),
4. effectuer le vote en suivant les instructions,
5. réception d'un email confirmant la prise en compte de votre vote.

Lien vers la vidéo du parcours du votant avec la solution Euro-vote : <https://vimeo.com/640312083>

Comme vous le verrez, la présentation des candidats sera reprise au niveau du vote, sachant qu'il ne sera possible de choisir que cinq candidats au plus.

Le vote sera ouvert dès le jeudi 6 janvier 2022 à 8h00 et sera clôturé le mercredi 19 janvier à 20h00.

Les résultats des votes seront annoncés en clôture de l'Assemblée Générale.

2 – VOTE PAR CORRESPONDANCE ou PAR PROCURATION

Comme vous l'aurez compris, avec l'apparition du vote électronique cette année, il n'est désormais plus nécessaire de mettre en place un vote par correspondance ou par procuration.